



# Les Commissions Municipales de Piney

Un guide complet pour comprendre l'organisation, les rôles et les membres de chaque commission au service de la vie communale.

LIVRET OFFICIEL

CONSEIL MUNICIPAL

# Qu'est-ce qu'une commission municipale ?

L'article **L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)** prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal, mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal.

- ① Ces commissions sont des **commissions d'étude**. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre. Le Conseil municipal est le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

## Rôle essentiel

C'est en leur sein que s'effectue le travail de réflexion permettant l'élaboration de propositions réalistes qui pourront être votées en Conseil Municipal.

Les élus y discutent des problèmes concrets des habitants et proposent des solutions concrètes.

## Composition

Composées uniquement de membres élus du conseil municipal, elles respectent la représentation proportionnelle. Les adjoints au maire sont responsables de la commission correspondant à leur délégation.

# Méthodes de travail & Organisation



## Préparation des sujets

Le Président en charge de la commission prépare le ou les sujets à traiter en amont de chaque réunion.



## Compte-rendu synthétique

Le Président rédige un compte-rendu synthétique de la réunion : présents, ordre du jour, relevé de propositions.



## Ordre du jour

Un ordre du jour est prévu à chaque commission. Les convocations sont privilégiées par mail pour plus d'efficacité.



## Partage & Présentation

Les comptes rendus sont partagés en réunion d'adjoints avec le Maire, puis les sujets sont présentés en conseil municipal.

- ☐ Chaque Conseiller municipal peut faire partie de **plusieurs commissions** afin de définir les orientations politiques de chaque secteur et avoir une vue transverse de la vie municipale.

# **Vue d'ensemble des 7 commissions municipales Pinoises**

Les sept commissions municipales couvrent l'ensemble des domaines de la vie communale, de l'urbanisme à l'action sociale.

# Commission Urbanisme, Voirie et Environnement

📍 PRÉSIDENT : PHILIPPE JANNY

## Mission

Cette commission est en charge des orientations et de l'organisation du territoire suivant le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Elle suit les évolutions du PLU et ses procédures modificatives éventuelles au regard des dispositifs législatifs en vigueur, et étudie les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...) en mettant tout en œuvre pour préserver le caractère paysager de la ville.

Elle est également chargée de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi des travaux de la ville : entretien ou aménagement des routes et des réseaux, travaux d'assainissement, sécurisation de la voirie, gestion du réseau d'eau pluviale et des droits de préemption.

Elle intègre les enjeux de **protection de la biodiversité** et du développement des espaces naturels. Elle veille à la préservation et la valorisation des zones remarquables, développe les liaisons douces, entretient les sentiers et chemins de randonnées, et propose des actions de préservation des espaces agricoles, des réserves naturelles, des espaces boisés et des corridors écologiques.

Elle met à jour le plan de sauvegarde communal et le document d'information communal sur les risques majeurs si nécessaire. Elle participe aux projets de développement de l'habitat dont inclusif.

## Membres

- **Philippe JANNY** – Président
- Jean-François HUOT
- Eric MAILLY
- Frédéric MATHE
- Philippe MAILLY

## Domaines d'action

**PLU & Urbanisme**

**Voirie & Réseaux**

**Biodiversité**

**Risques majeurs**

# Commission Vie Associative, Culture, Sport et Patrimoine

☆ PRÉSIDENTE : NATHALIE COLLIGNON

## Mission

Cette commission est chargée de la **politique d'animation et de développement du village** en matière de culture, de sport et de vie associative : agenda sportif, fêtes, forums, festivals, gestion des équipements communaux. Elle travaille en lien étroit avec les Associations de la commune et aide à l'organisation, la préparation et le suivi de toutes les animations et manifestations festives.

Elle facilite la logistique des manifestations et des événements communaux (prêt de matériel), l'intervention du personnel communal et l'utilisation des bâtiments communaux. Elle gère aussi les cérémonies organisées par la Mairie.

Elle étudie et propose la mise en place de nouvelles actions ou de projets à caractère sportif ou culturel, afin de dynamiser la vie du village et de réunir les Pinois. Elle travaille en lien étroit avec le personnel et les bénévoles de la médiathèque.

Elle est également en charge d'obtenir le label « **Village fleuri** ». Elle organise le fleurissement, l'embellissement de la commune ainsi que le concours annuel de fleurissement, guide les agents communaux sur les travaux à mener et participe au développement des illuminations de Noël.

## Membres

- **Nathalie COLLIGNON** – Présidente
- Jean-François HUOT
- Marianne COUVIDAT
- Christiane PREAU
- Djamila ALEX
- Claudine DUVAUX
- Vincent MAURASIN

## Domaines d'action

**Culture & Sport**

**Vie associative**

**Fleurissement**

**Médiathèque**

# Commission Bâtiments & Logements Communaux

 PRÉSIDENT : ERIC MAILLY

## Mission

La commission des travaux est **force de proposition** pour l'entretien des bâtiments communaux et de l'espace public, ainsi qu'au niveau des programmes d'investissement.

Elle veille à l'entretien et à la mise aux normes (sécurité - incendie, accessibilité) des bâtiments, logements communaux et installations ouvertes au public : aires de jeux, cimetières, salle des fêtes, aires de pique-niques, arboretum...

Elle veille à l'entretien et aux renouvellements des équipements de chauffage, du mobilier urbain et des installations électriques, d'éclairage et numériques. Elle définit un **programme pluriannuel** des travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et logements communaux.

Elle gère les diagnostics, suivis de travaux, états des lieux et attribution des logements communaux (en lien avec la commission sociale selon les candidatures). Elle gère également l'aménagement et l'entretien des cimetières communaux en lien avec les agents techniques.

## Membres

- **Eric MAILLY** – Président
- Jean-François HUOT
- Philippe JANNY
- Frédéric MATHE
- Claudine DUVAUX
- Vincent MAURASIN



# Commission Action Sociale, Jeunesse, Solidarité et Communication

♡ PRÉSIDENTE : AURÉLIE PINOT-VIGNAL

## Mission sociale & solidarité

Cette commission est chargée de **faciliter la vie quotidienne** de tous ceux qui rencontreraient des difficultés ou des vulnérabilités. Elle oriente la politique en matière de solidarités, de lien intergénérationnel, ou encore de facilitation d'accès aux structures et services.

Elle anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune, avec des partenaires publics (CAF, CDAS...) ou privés (mutuelle). Elle représente la commune dans les commissions d'attribution de logements sociaux et est en lien avec les organismes logeurs. Elle participe à l'accueil des nouveaux habitants.

## Mission jeunesse

Elle mène un partenariat essentiel avec l'ensemble des acteurs médico-sociaux, scolaires et éducatifs afin de mener des projets pour la jeunesse. Elle est chargée de la mise en œuvre du **conseil municipal jeunes**.

## Mission communication

Cette commission se charge aussi, en lien avec les autres commissions, de développer la communication et les outils pour faire connaître les services, projets communaux et les événements. Elle rédige les bulletins, guides, articles... visant à promouvoir les actions de la commune. Elle veille à favoriser l'expression citoyenne et suit les marchés relatifs à la communication.

📄 La Présidente est également membre du **CCAS** afin de construire des projets cohérents entre ces deux instances.

## Membres

- **Aurélié PINOT-VIGNAL** – Présidente
- Jean-François HUOT
- Philippe JANNY
- Nathalie COLLIGNON
- Eric MAILLY
- Marianne COUVIDAT
- Christiane PREAU

## Domaines d'action

**Solidarité**

**Jeunesse**

**Communication**

**Logement social**

# Commission des Finances & Commission du Personnel

## Commission des Finances

Cette commission veille à garantir une **gestion financière saine et réaliste** afin de contenir les dépenses publiques, optimiser la capacité d'investissement de la commune et maintenir des taux d'imposition et une dette modérés.

Elle est chargée de la programmation budgétaire, des finances, de l'établissement du budget, du Compte Administratif et de leur suivi. La Présidente s'implique dans l'élaboration du budget général et la recherche de subventions. Elle travaille en lien étroit avec la secrétaire dédiée et étudie et présente les demandes de subventions associatives en commission.

Rôle pivot dans la préparation du budget, la commission des finances permet au Maire de présenter au Conseil Municipal un budget qui traduit les orientations de la commune.

## Membres


*L'ensemble du conseil municipal*

PRÉSIDENT : JEAN-FRANÇOIS HUOT

## Commission du Personnel

Cette commission fait le **lien entre le conseil municipal et les agents communaux**. Elle participe à la réflexion sur la prévention, l'organisation du travail, le bien-être des agents et leurs besoins, la formation (y compris la formation des élus). Elle est force de proposition quant aux besoins de recrutement.

Elle veille à favoriser l'intégration des jeunes par la mise en œuvre de stages, voire de contrats d'apprentissage ou d'alternance, en lien avec la commission jeunesse.


 Les membres de la commission n'exercent **aucun rôle hiérarchique ni décisionnel** en matière de gestion du personnel ou RH (recrutement, sanction, évaluation...).

## Membres

- **Jean-François HUOT** – Président
- Philippe JANNY, Nathalie COLLIGNON, Eric MAILLY
- Aurélie PINOT-VIGNAL, Frédéric MATHE, Claudine DUVAUX
- Philippe MAILLY, Rodolphe RAPINAT, Véronique BENARD, Frédéric TOPPIN



# Commission Charte Petite Cité de Caractère

 PRÉSIDENT : JEAN-FRANÇOIS HUOT

## Mission

Cette commission suit les **projets structurants** permettant de mettre en valeur le patrimoine de la commune. Elle participe notamment à la revitalisation du centre bourg via l'îlot. Elle étudie la faisabilité de nouveaux projets sur ce site en lien avec les architectes dédiés.

Elle intervient sur les projets culturels, environnementaux, bâtimentaires... en lien avec les autres commissions afin de travailler à l'obtention du **label Petite cité de caractère**. Elle propose des solutions innovantes pour un tourisme durable.

## Membres

- **Jean-François HUOT** – Président
- Philippe JANNY
- Nathalie COLLIGNON
- Eric MAILLY
- Marianne COUVIDAT
- Christiane PREAU
- Frédéric MATHE
- Claudine DUVAUX
- Philippe MAILLY
- Djamila ALEX
- Vincent MAURASIN

# Les Commissions Obligatoires

À ces 7 commissions municipales s'ajoutent des **commissions obligatoires** qui interviennent dans le cadre de procédures spécifiques et qui se réunissent sous la présidence du Maire.



## Commission d'Appel d'Offres

Chargée d'ouvrir et de contrôler les offres de prix dans le cadre d'un marché public. Elle examine les candidatures et les offres, élimine les offres non conformes, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché. Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.



## Commission Communale des Impôts Directs

Composée de citoyens non élus, elle se réunit périodiquement pour réévaluer les valeurs locatives des biens, notamment ceux ayant fait l'objet de transformations. Cette valeur constitue l'assiette pour la détermination des taxes foncières et d'habitation.



## Commission de Contrôle des Listes Électorales

Composée d'élus, elle procède annuellement à la révision des listes électorales en statuant sur les inscriptions et les radiations demandées en mairie et en validant les inscriptions automatiques à l'âge de 18 ans.

# Détail : Commission d'Appel d'Offres

## Composition

- **Le Maire** – Président
- **Délégués titulaires** : Philippe JANNY, Nathalie COLLIGNON, Aurélie PINOT-VIGNAL
- **Délégués suppléants** : Frédéric MATHE, Eric MAILLY, Claudine DUVAUX

## Rôles

- Examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres
- Éliminer les offres non conformes à l'objet du marché
- Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribuer le marché
- Déclarer l'appel d'offres infructueux si nécessaire

# Détail : Commission Communale des Impôts Directs

La Commission Communale des Impôts Directs comprend **13 membres** : le maire et six commissaires titulaires accompagnés de 6 suppléants.

## Conditions requises pour les commissaires

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- Avoir au moins **25 ans**
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission
- L'un des commissaires doit être **domicilié hors de la commune**

## Désignation

Les six commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le **directeur départemental des Finances publiques** sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil municipal.

- ① La liste de proposition établie par le conseil municipal doit comporter **douze noms** pour les commissaires titulaires et **douze noms** pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les **deux mois** suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

# Zoom sur le rôle du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

Présidé de plein droit par le Maire, son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées nommées par le Maire. Le CCAS dispose d'un **budget distinct de celui de la commune**. Il est l'outil principal de la commune pour organiser l'aide sociale au profit des habitants les plus en difficulté.



## Prévention & développement social

Animer une action générale de prévention et de développement social sur la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.



## Domiciliation

Établir une domiciliation pour les personnes sans résidence stable.



## Actions seniors, enfance & jeunesse

Mettre en œuvre des actions seniors, petite enfance et jeunesse ou les soutenir.



## Aide sociale facultative

Intervenir dans l'aide sociale facultative : secours exceptionnels d'urgence, aide alimentaire, énergétique, locative...



## Lutte contre les exclusions

Lutter contre les exclusions, soutien au logement et à l'hébergement.



## Personnes âgées & handicap

Soutenir les personnes âgées et/ou en situation de handicap.